



SÉNAT
Direction de la Législation et du Contrôle
Commission des finances
Offre d'apprentissage pour l'année universitaire 2021-2022

Structure d'accueil

Les sept commissions législatives permanentes du Sénat sont chargées d'examiner les projets et propositions de lois sur lesquels elles sont saisies au fond ou pour avis avant leur examen en séance publique et d'éclairer les sénateurs, notamment par la voix de leurs présidents et de leurs rapporteurs, sur les dispositions et amendements mis au vote en commission et en séance. Dans leurs domaines de compétences respectifs, les commissions organisent également des travaux de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques, le cas échéant par la mise en place d'auditions, de tables rondes, de groupes de travail internes et d'études et de missions d'information, ainsi que par la publication de rapports d'information.

La commission des finances a un champ d'activité très large qui s'étend à tous les départements ministériels. Elle a vocation, en particulier lors de l'examen des lois de finances, à traiter les aspects fiscaux et budgétaires de la législation et dispose de prérogatives particulières en matière de contrôle budgétaire. Elle est saisie de toute question relative à la régulation financière (banques, assurances, marchés financiers) et au financement de l'économie. Le Règlement du Sénat lui a confié le soin d'apprécier la recevabilité financière des amendements en application de l'article 40 de la Constitution.

L'apprenti(e) est accueilli(e) au sein du **service de la commission des finances**, qui est la structure administrative chargée d'assister les membres de la commission dans l'exercice de leurs fonctions.

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage d'un an sur **l'année universitaire 2021-2022** (septembre/octobre 2021 à septembre/octobre 2022). Le rythme de l'alternance doit permettre une présence chez l'employeur les mercredis ou à tout le moins une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur.

Descriptif de l'apprentissage proposé

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage, aux différentes activités de la **commission des finances**, voire à celles d'autres commissions. Il/elle pourra ainsi assister l'équipe administrative de la commission dans ses différentes missions auprès des parlementaires, notamment à travers :

- l'assistance aux parlementaires dans l'élaboration de la loi, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques sous le tutorat d'un ou plusieurs administrateurs de la commission (notamment l'assistance à l'analyse juridique de textes législatifs et d'amendements et à la rédaction de rapports législatifs et/ou de rapports d'information) ;
- l'organisation d'auditions et la rédaction de comptes rendus ;
- la rédaction de notes de synthèse ;
- des recherches documentaires sur les thèmes des textes législatifs examinés, des rapports d'information à produire ou des auditions organisées.

Les tâches confiées se situeront préférentiellement dans le champ correspondant au libellé du master préparé mais pourront être étendues, si nécessaire et en fonction des exigences de l'agenda parlementaire, à l'ensemble des compétences de la commission des finances.

Profil recherché

Étudiant(e) en première ou deuxième année de master, spécialisé(e) dans les domaines des affaires publiques, ou du droit fiscal, ou de la régulation financière et du financement de l'économie, le/la candidat(e) réunit les qualités suivantes :

- connaissance des institutions et des structures administratives de l'État, du rôle et des pouvoirs des assemblées parlementaires et des institutions européennes et des modalités d'élaboration du droit de l'Union européenne ;
- connaissances juridiques solides et intérêt pour le droit parlementaire et la procédure législative ;
- polyvalence : il n'est pas attendu du candidat qu'il ait suivi une formation exclusivement de juriste, le suivi d'enseignements relatifs à l'économie constituera un véritable atout ;
- maîtrise des techniques d'analyse et de synthèse, de rédaction de comptes rendus, de notes et de rapports ;
- maîtrise de l'anglais ;
- disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie, capacité d'adaptation, bon sens de l'organisation ;
- neutralité et discrétion.

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre **avant le vendredi 14 mai 2021** leur CV, accompagné d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.